



RAPPORT DU JURY

2
0
2
5

Concours
de Conseiller socio-éducatif



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU CONCOURS.....	2
1.1.	Calendrier.....	2
1.2.	Composition du jury.....	2
2.	PROFIL DES CANDIDATS.....	3
2.1.	Répartition Géographique.....	3
2.2.	Répartition Femmes/Hommes.....	3
2.3.	Répartition par tranche d'âge.....	3
2.4.	Préparation des candidats.....	4
3.	EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE.....	4
3.1.	Nature des épreuves écrites d'admissibilité.....	4
3.2.	Principaux chiffres des épreuves écrites.....	4
3.3.	Résultats des épreuves écrites.....	5
4.	EPREUVES ORALES D'ADMISSION.....	5
4.1.	Nature des épreuves orales d'admission.....	5
4.2.	Principaux chiffres des épreuves orales.....	6
4.3.	Résultats des épreuves orales.....	7
5.	OBSERVATIONS DU JURY.....	7

1. PRESENTATION DU CONCOURS

1.1. Calendrier



Le Centre de Gestion de la Marne a été désigné organisateur de ce concours pour l'Interrégion Est.

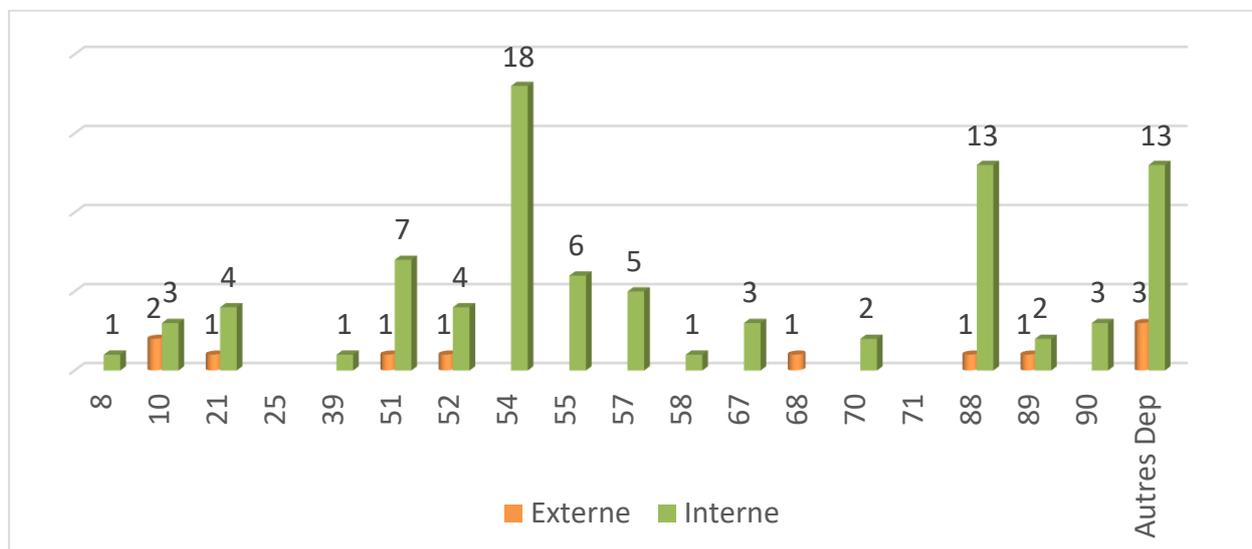
1.2. Composition du jury

Elus locaux		Fonctionnaires Territoriaux		Personnalités Qualifiées	
Mr Patrice VALENTIN	Mr Christian BARTHEN	Mme Muriel CLARENNE	Mme Céline BOURGEOIS VAN EROM	Mr Bruno PETIT	Mme Geneviève ROBIN
<i>Maire d'Esternay (51), Président du Centre de Gestion de la Marne, Président du Jury.</i>	<i>Adjoint au Maire de Lixing les Saint Avold (57), Retraité de la FPT au grade d'Attaché territorial Principal.</i>	<i>Attaché Principal, Directrice Générale des Services à la Mairie de Taissy (51), Représentante de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne.</i>	<i>Conseiller Supérieur socio-éducatif, Responsable de Circonscription de la Solidarité Départementale de Witry-lès-Reims (51).</i>	<i>Attaché territorial hors classe, Responsable d'Antenne au Centre National de la Fonction Publique Territoriale délégation Grand Est Nancy, Représentant du CNFPT.</i>	<i>Attaché territorial hors classe, Directrice de la Direction des Solidarités, de la Santé Publique et des Familles de la Ville de Reims et du Centre Communal d'Action Sociale de Reims (51).</i>

2. PROFIL DES CANDIDATS

2.1. Répartition Géographique

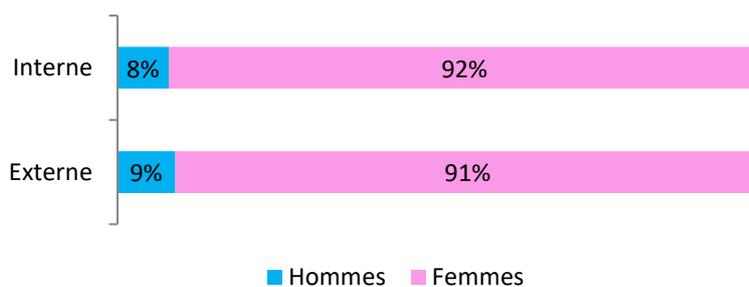
Répartition des départements de l'inter-région Est.



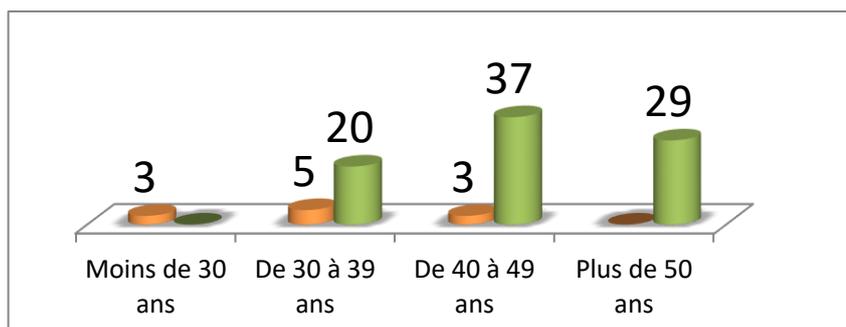
Les candidats issus de départements extérieurs à l'inter-région :

- au concours Externe : 3 sur 11 candidats inscrits,
- au concours Interne : 13 sur 86 candidats inscrits.

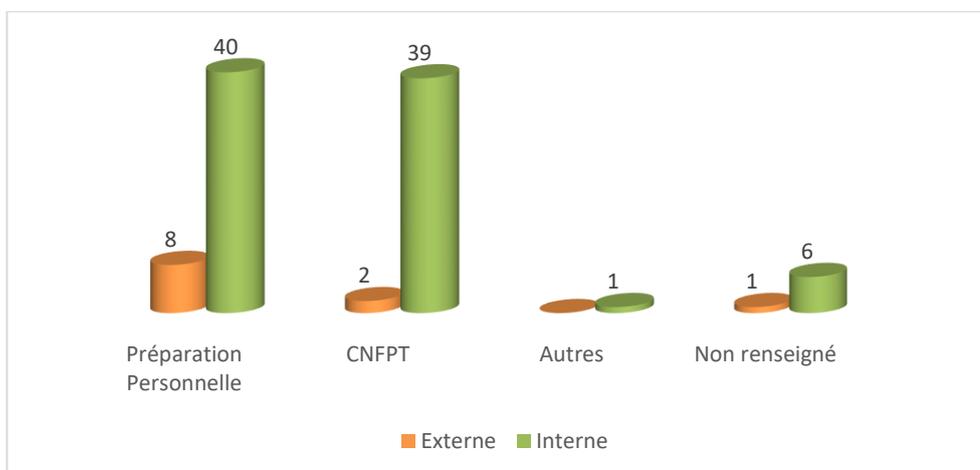
2.2. Répartition Femmes/Hommes



2.3. Répartition par tranche d'âge



2.4. Préparation des candidats



3. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

3.1. Nature des épreuves écrites d'admissibilité

- Le concours externe sur titres comporte une épreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note, à partir des éléments d'un dossier, portant sur l'action des collectivités territoriales dans le domaine des activités sanitaires, sociales et socio-éducatives permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à en dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : 4 heures ; coefficient 3).

Le sujet de la session 2025 est disponible sur le site internet :

<https://51.cdgplus.fr/concours-examens/ressources-pedagogiques/filiere-medico-sociale/>

- Le concours interne sur titres comporte une épreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de chaque candidat. Cet examen doit permettre d'apprécier les titres et le parcours professionnel du candidat ainsi que son aptitude à accéder au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (coefficient 1).

3.2. Principaux chiffres des épreuves écrites

- Externe : l'épreuve écrite du concours Externe s'est déroulée au Pôle Santé et Prévention du Centre de Gestion de la Marne le jeudi 06 février 2025 (1 candidat a annulé sa participation au concours) :

Nombre d'admis à concourir	10
Nombre de présents à l'épreuve écrite	5
Absentéisme en %	50%

- Interne : l'épreuve d'examen du dossier individuel du concours Interne s'est déroulée au siège et au Pôle Santé et Prévention du Centre de Gestion de la Marne du 10 février au 12 février 2025. 85 dossiers ont été étudiés par 2 groupes de correcteurs.

3.3. Résultats des épreuves écrites

- Externe

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à 9,75 sur 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admissibles
4	16,50	1	3

- Interne

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à 12,75 sur 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admissibles
6	17,00	0	19

4. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

4.1. Nature des épreuves orales d'admission

- Le concours externe sur titres comporte une épreuve orale d'admission et une épreuve orale d'admission facultative :

1° Epreuve orale d'admission :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle, permettant au jury d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement (durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

2° Epreuve orale d'admission facultative :

Les candidats peuvent demander à subir, en cas d'admissibilité, une épreuve orale facultative de langue vivante.

Ils choisissent, lors de leur inscription, l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, néerlandais, russe, arabe moderne ou grec.

L'épreuve consiste en la traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte dans la langue choisie suivie d'une conversation dans cette langue (durée : 15 minutes après une préparation de même durée ; coefficient 1).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut être prise en compte en vue de l'admission que pour la part excédant la note 10 sur 20.

- Le concours interne sur titres comporte une épreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux conseillers territoriaux socio-éducatifs.

Cet entretien débute par un exposé du candidat de dix minutes au plus qui doit permettre au jury d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il se poursuit par un échange avec le jury qui doit permettre à ce dernier d'apprécier :

- sa connaissance des collectivités territoriales et de leurs établissements, et de leurs actions en matière sanitaire, sociale et socio-éducative ;
- sa motivation et son aptitude à analyser les situations professionnelles, conseiller, accompagner et encadrer les personnels sociaux et éducatifs ;
- sa capacité à participer à l'élaboration des projets thérapeutiques, éducatifs ou pédagogiques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

(Durée de l'entretien : trente-cinq minutes dont vingt-cinq minutes d'échange ; coefficient 2).

4.2. Principaux chiffres des épreuves orales

- Externe : l'épreuve orale du concours Externe s'est déroulée au Pôle Santé et Prévention du Centre de Gestion de la Marne le 22 avril 2025. L'épreuve orale facultative de langue s'est déroulée au siège du Centre de Gestion de la Marne le 22 avril 2025.

Nombre de postes	2
Nombre de candidats admissibles	3
Nombre de présents à l'épreuve orale	3
Absentéisme en %	0%

- Interne : l'épreuve orale du concours Interne s'est déroulée au Pôle Santé et Prévention et au siège du Centre de Gestion de la Marne du 23 avril au 24 avril 2025.

Nombre de postes	11
Nombre de candidats admissibles	19
Nombre de présents à l'épreuve orale	18
Absentéisme en %	5%

4.3. Résultats des épreuves orales

- Externe

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 12,05 / 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
7,08	15,75	0	2

- Interne

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 12,05/ 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
7,25	17,66	0	11

5. OBSERVATIONS DU JURY

Les examinateurs ont formulé les observations suivantes :

Concernant l'examen des dossiers individuels au concours Interne : les candidats ayant obtenu de bonnes notes ont construit une rédaction structurée et une analyse de leur parcours et de leur expérience, contrairement aux rédactions factuelles exposant simplement des constats.

Les examinateurs auraient souhaité davantage d'analyse et de prise de hauteur par rapport à leur poste et aux missions dévolues au cadre d'emploi des conseillers socio-éducatif.

Concernant l'épreuve orale d'admission : les candidats ont de bonnes connaissances de leur environnement de travail mais manquent de curiosité sur l'environnement territorial. Ils ne doivent pas rester cantonner à leur domaine de compétences. Les examinateurs ont constaté un manque de connaissances territoriales, en particulier sur les questions de budgets et de finances, pourtant rencontrées dans le cadre de l'exercice des missions d'un conseiller socio-éducatif. Les examinateurs conseillent aux candidats d'étayer leur réponse et d'avoir plus de spontanéité dans leur présentation personnelle.

Le Président du jury



*Monsieur Patrice VALENTIN
Président du Centre de Gestion de la Marne,
Maire d'Esternay,
Membre du CRO du CNFPT Grand Est*